Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/7266

3.12.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11564 – INTERNATIONAL PAPER / DS SMITH)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/7266)

1. Le 25 novembre 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— International Paper Company («International Paper», États-Unis),

— DS Smith Plc («DS Smith», Royaume-Uni).

International Paper acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de DS Smith.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— International Paper, dont les actions sont négociées à la Bourse de New York, est un fournisseur de produits d'emballage et à base de pâte à papier constitués de fibres renouvelables, ainsi qu'un recycleur de déchets à base de fibres,

— DS Smith, dont les actions sont négociées sur le marché principal de la Bourse de Londres, est un fournisseur international d'emballages à base de fibres durables, principalement axé sur les marchés européen et nord-américain. L'entreprise exerce également des activités de recyclage et de fabrication de papier.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11564 – INTERNATIONAL PAPER / DS SMITH

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).